

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 7 Février 2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Aujourd'hui sept février deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin-Huppain**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – M. Patrick CREVEL – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – Mme Christelle BASLEY – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON – Mme Nahalie LAFONT – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Béatrice COSTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – M. Jean-Luc HAMON (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine THOMAS (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Céline CADET (**Bayeux**) – Mme Chantal ROVARC'H (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Jean-Marie SERONIE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Cédric CAHU (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gilles MOULIN (**Subles**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**).

Absent excusé : M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**).

Absents excusés remplacés : M. Patrick JARDIN remplacé par M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian FREMY remplacé par Mme Martine LEROUX (**Cussy**).

Absents : M. Serge MICHELINI (**Bayeux**) – Mme Michèle MOUCHEL (**Bayeux**) – M. Justin BRIANE (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Eric FOUCHER (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Samuel DUMAS

Secrétaires auxiliaires : M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 20 décembre 2018 a été adopté.

N° 01

OBJET : Enseignement – Organisation du treizième Challenge Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'organiser** le treizième « Challenge Bayeux Intercom » dans les cadre des Foulées de Bayeux 2019 ;
- **De doter** ce challenge de 3 lots de matériel pédagogique remis à chacune des 3 écoles ayant présentées le plus grand nombre de participants. Cet effectif sera rapporté au nombre total d'enfants de l'école. Le montant de ces lots sera respectivement d'environ 300 €, 200 € et 100 € ;
- **De participer** financièrement à l'achat des 800 tee-shirts remis aux enfants à hauteur de 1 600 € et être sponsor officiel de la manifestation sportive ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Développement Economique – Cession de terrains à l'EPFN et convention de portage : engagement de rachat des immeubles cédés dans un délai de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De s'engager** à racheter les terrains précités dans le délai de 5 ans ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte authentique lequel sera reçu par Maître Johan Nicolas.

N° 03

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Défense Incendie – Convention de rétrocession pour le lotissement « l'Orée des Champs » de la SHEMA – BAYEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement précité à la commune de Bayeux et Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession et l'acte notarié.

N° 04

OBJET : Eau Potable et Défense Incendie – Echange de parcelles à Barbeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'aliénation par voie d'échange sans soulte de la parcelle cadastrée ZA n° 74 de 142 m² à Monsieur et Madame LEGRAND ;
- **D'approuver** l'acquisition par voie d'échange sans soulte de la parcelle cadastrée ZA n° 72 de 62 m² appartenant à Monsieur et Madame LEGRAND ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître GAUDART, notaire à Bayeux.

N° 05

OBJET : Assainissement – Avenant à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné dans les ouvrages de collecte et de traitement de la commune d'Asnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de déversement, joint à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 06

OBJET : Assainissement – Travaux – Marchés relatifs aux travaux et aux contrôles externes pour la création des réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de COMMES, le hameau ESCURES, et du réseau de transfert gravitaire vers Port-en-Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** le lot n° 1 conformément au corps de la délibération ;
- **D'attribuer** le lot n° 2 conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces des marchés.

N° 07

OBJET : GEMAPI – Mise en place d'un groupement de commande pour recruter une assistance à la maîtrise d'ouvrage chargée de piloter le recrutement d'un cabinet d'étude missionné pour définir les systèmes d'endiguement du Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes, jointe en annexe, relative au recrutement d'une maîtrise d'ouvrage chargée de piloter une consultation pour réaliser une étude de définition des systèmes d'endiguement GEMAPI du Bessin ;
- **D'approuver** le lancement du marché ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Environnement – Projet de cadastre solaire à l'échelle du Calvados – Convention avec SDEC ENERGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** la participation de Bayeux Intercom au projet de cadastre solaire ;
- **De nommer** Monsieur François de Bourgoing comme interlocuteur pour le projet ;
- **De s'engager** à communiquer sur son territoire auprès du grand public sur le dispositif ;
- **De s'engager** à voter les crédits nécessaires et à verser annuellement cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Environnement – Modifications des statuts du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification statutaire indiquée et figurant textuellement dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Développement Touristique – Entretien de l'itinéraire équestre La Chevauchée de Guillaume.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** la convention jointe en annexe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 11

OBJET : Développement Touristique – Entretien de la signalétique et du mobilier de la Véloroute Plages du Débarquement / Le Mont Saint Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** la convention jointe en annexe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 12

OBJET : Développement Touristique – Projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer : lancement de l'opération, demandes de financement, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération ;
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget principal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à demander les subventions correspondantes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 13

OBJET : Travaux – Fixation des tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la fixation des tarifs « aire d'accueil des gens du voyage » tels que définis dans le corps de la présente délibération ;
- **De fixer** leur mise en application au 15 février 2019 ;
- **D'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Travaux – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le lancement des projets cités ci-dessus ;
- **D'inscrire** sur le budget prévisionnel les crédits afférents ;
- **D'approuver** les plans de financement tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les demandes de subventions au titre du DSIL et/ou de la DETR.

N° 15

OBJET : Piscine Intercommunale : Attribution du marché portant fourniture des fluides et maintenance des installations techniques avec garantie totale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché à l'entreprise DALKIA ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit marché

N° 16

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre de l'O.P.A.H Bayeux Intercom, une participation financière pour les opérations citées ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - à M. et Mme DADDA Abdelsalam et Bernadette, pour l'opération sise à BAYEUX, 99 Rue André Malraux concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation des combles, VMC, radiateurs électriques) pour un montant de 8 614 € HT ;
 - à M. et Mme FERREY Daniel, pour l'opération sise à MONCEAUX EN BESSIN, 174 Route de Tilly concernant des travaux d'économie d'énergie (changement de chaudière) pour un montant de 4 251 € HT ;
 - à M. et Mme LE BIGOT Albert, pour l'opération sise à SAINT MARTIN DES ENTRÉES, 3 rue des Agrions concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des combles, changements de menuiseries et vmc) pour un montant de 17 234 € HT ;
 - à M. et Mme ANDRE Jacky, pour l'opération sise à ARROMANCHES LES BAINS, 5 Résidence du Mezeray concernant des travaux d'économie d'énergie (Pompe à chaleur, chauffe-eau thermo dynamique et vmc) pour un montant de 16 587 € HT ;
 - **467 € au titre d'aide à l'autonomie répartis comme suit** :
 - 292 € à M. et Mme GRANDIN Joseph, pour l'opération sise à BAYEUX, 17 rue de Chausey concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 5 839 € HT ;
 - 175 € à Mme LECLERC Véronique, pour l'opération sise à BAYEUX, 15 rue Eustache de Boulogne concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 3 508 € HT ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création des postes tels qu'indiqués dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

N° 18

OBJET : Ressources Humaines – Délibération relative à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** à compter du 1^{er} janvier 2019, la mise en œuvre de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour toutes les filières relevant des compétences de Bayeux Intercom, suivant les principes limitatifs adoptés ci-dessus ;
- **De prévoir** l'application de la présente délibération aux agents fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels éligibles à temps complet ou, en étant soumis à un mode particulier des IHTS, aux agents à temps non complet ou à temps partiel ;
- **De prendre** en considération que de nouvelles filières pourront être concernées, au fur et à mesure de l'évolution des compétences de l'EPCI ;
- **De préciser** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 19

OBJET : Ressources Humaines – Délibération relative à l'Indemnité de Sujétions des Conseillers des Activités Physiques et Sportives (ISCAPS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** la mise en œuvre de l'Indemnité de Sujétions des Conseillers des Activités Physiques et Sportives (ISCAPS) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **De prendre** en considération le contexte d'adhésion progressif au RIFSEEP au fur et à mesure de la parution des textes permettant la transposition aux différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
- **De charger** le Président de fixer par arrêtés individuels le montant alloué à chaque agent concerné ;
- **De préciser** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 20

OBJET : Médiathèque intercommunale – Création d'une commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De créer** une commission communautaire permanente « Médiathèque Intercommunale » ;
- **De modifier** l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Communautaire en y intégrant cette nouvelle commission ;
- **D'élire** Messieurs David LEMARESQUIER, Hugo GUILLOCHIN ainsi que Mesdames Christine DELECROIX, Michèle MOUCHEL, Béatrice COSTE, Marie-Claude SIMONET, Mélanie LEPOULTIER, Nelly RAFFIN et Françoise JEAN-PIERRE en tant que membres de cette commission ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 21

OBJET : Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 – Article L.1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisations de programme avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019, ou au plus tard le 15 avril 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, affectés par budget et par chapitre selon les tableaux joints en annexe,
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Motion de soutien à la création d'un BTS Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la motion de soutien à la création d'un BTS Tourisme telle que présentée dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 12 février 2019

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT